

PRÉSENTATION

Ce document a été préparé pour la réalisation des activités de terrain de l'Enquête Conditions de Vie des Ménages en Haïti (ECVH). C'est un document basique qui servira de référence à tout le personnel pour une application correcte des techniques et des procédés de l'Enquête .

Il contient les antécédents, les objectifs, la structure organisationnelle ainsi que les normes et les fondements méthodologiques de l'Enquête. On retrouve également les dispositions administratives, opératives et techniques nécessaires pour un bon travail de terrain.

Ce manuel est destiné surtout au personnel qui aura à travailler au niveau de la collecte de l'information. Des recommandations d'ordre général concernant les travaux que devraient réaliser l'enquêteur, le superviseur et le responsable départemental y sont incluses. De plus, les procédures, les instructions qui sont liées à la bonne marche du travail sur le terrain fait également partie de ce document.

Au même titre que les autres instruments de l'enquête, ce manuel constitue un matériel de base dans lequel sont expliquées de manière détaillée, les règles à suivre pour le bon déroulement du travail sur toutes les aires d'intervention.

I.- Considérations générales

Le gouvernement haïtien à travers l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) se propose de réaliser l'Enquête sur les Conditions de Vie en vue d'obtenir d'informations actualisées. Ces informations permettront d'établir de stratégies qui conduiront à réduire la pauvreté, évaluer les politiques sociales et améliorer le niveau de vie de la population haïtienne.

Ainsi, l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) avec l'appui financier de la Norvège à travers le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'appui technique de l'Institut des Sciences Sociales (FAFO) de la Norvège, exécute la première Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti.

Elle a pour but de recueillir des informations sur les principales caractéristiques sociales et économiques des ménages et d'enquêter sur les réelles conditions de vie de la population haïtienne.

I.1- Antécédents

Plusieurs enquêtes ont été programmées durant ces derniers mois. Certaines d'entre elles sont en cours d'exécution et d'autres touchent déjà à leur fin. Ces enquêtes, à caractère économique et social, ne permettent pas pourtant d'avoir des informations suffisantes pour apprécier objectivement le niveau de vie en Haïti. De plus, certaines données de base portant sur la santé, l'éducation, l'emploi, la mortalité, la sécurité alimentaire sont disponibles cependant, elles sont incomplètes pour mesurer les principaux indicateurs socio-économiques et réaliser des études sur le niveau de vie de la population. Donc, l'Enquête sur les Conditions de vie qui est une enquête vaste et approfondie est utile et même indispensable.

I.2- Objectif général de l'enquête.

L'objectif fondamental de l'enquête (ECVH) est d'avoir des informations nécessaires pour évaluer le niveau de vie de la population pour tout le pays.

De ce fait, ces informations statistiques fournissent des éléments pour l'analyse et la formulation de politiques, de plans et de programmes gouvernementaux. La réalisation de cette enquête permettra d'une manière globale de renforcer la capacité des institutions nationales à observer et à interpréter les données sur les conditions de vie dans la perspective d'organiser cette opération de façon continue.

I.3- Objectifs spécifiques

D'une manière spécifique, la réalisation de l'enquête permettra de :

- Disposer des informations actualisées sur le logement, la santé, l'emploi, l'éducation, les revenus etc.
- Fournir des informations sur la taille et la composition des ménages.
- Identifier les mouvements de migration interne et externe et les tendances à l'urbanisation
- Mesurer l'accès aux principaux services d'infrastructures.
- Quantifier l'activité productive des ménages.
- Mesurer la situation économique des différents ménages dans les activités agricoles.
- Contempler les stratégies choisies par les ménages haïtien pour faire face aux besoins économiques.
- Mesurer la participation des ménages dans les activités agricoles.
- Identifier les conditions physiques et psychologiques de la population
- Evaluer les besoins de la population en terme de services sociaux.

II.- Organisation et structure de l'enquête

L'organisation de l'opération de terrain détermine la structure de l'organisation territoriale au niveau national. Elle désigne la dépendance hiérarchique, les fonctions et les responsabilités du personnel qui aura à exécuter l'enquête. L'organisation suivante a été définie pour le déroulement de l'ECVH.

II.1- Organisation territoriale

L'exécution des opérations de terrain nécessite une division du territoire national en dix (10) strates : Aire Métropolitaine, Reste Ouest, Sud'Est, Nord, Nord'Est, Centre, Artibonite, Sud, Grand'Anse, Nord'Ouest. Ce découpage facilitera le déplacement du personnel dans les départements, les communes, dans les Sections d'Énumération (SD'E) sélectionnés pour l'enquête.

III.- Méthodologie et procédés de l'enquête

Ce chapitre décrit et explique très clairement :

- les caractéristiques de l'Enquête Conditions de Vie des Ménages, connue sous le nom de « ECVH 2000 »
- Les éléments, la méthodologie, les techniques, les stratégies, les procédés et les normes à prendre en compte pour le bon déroulement de l'enquête.

III.1- Caractéristiques de l'ECVH 2000.

En plus de collecter des informations complètes et possibles des principales dimensions de la qualité de vie des ménages, l'Enquête Conditions de Vie des Ménages a les caractéristiques suivantes, des caractéristiques d'ordre méthodologique et technique :

Elle est multi-dimensionnelle, c'est-à-dire elle réunit des informations sur différents aspects et dimensions liés au bien-être des ménages. (Les revenus et dépenses des unités familiales, la production, la santé, l'accès aux services sociaux etc.)

Elle a pour objectif concret de déterminer le nombre de pauvres dans le pays – Où sont-ils (ces pauvres) et pourquoi sont-ils pauvres ?

L'ECVH réunit dans un seul document (subdivisé en trois parties) et dans une seule période de temps, l'information sur l'ensemble de variables clés qui décrivent le niveau de vie des ménages ; ce qui permet par la même occasion d'identifier les facteurs qui expliquent et déterminent le bien-être.

En vue d'avoir d'information de qualité, l'Enquête est accompagnée d'un processus intensif de supervision, de contrôle et de suivie à tous les niveaux et les étapes de la collecte.

Pour cette même raison, la collecte de l'information se fera au cours d'une seule entrevue. Une entrevue directe avec le chef de ménage ou tout autre personne âgée de quinze (15) ans et plus qui serait apte à répondre aux questions du formulaire.

En plus de fournir des informations sur l'identification, l'intensité, la distribution et la relation des variables étudiées, l'ECVH s'intéresse principalement aux études multivariées qui traitent d'identifier les facteurs qui expliquent le pourquoi d'un phénomène dans le but d'élaborer des politiques et des programmes sociaux.

III.2- L'Echantillon

L'échantillon établi pour l'enquête est probabilistique et aléatoire avec les caractéristiques suivantes :

- Univers d'étude

Tous les ménages dont les membres résident sur le territoire

- Echantillon - Maître

L'Echantillon-Maître c'est un document qui définit globalement la stratification et la répartition des strates. Les travaux relatifs à la mise en place de l'Echantillon-Maître ont été réalisés en 1997 et 1998 (en deux phases). La première phase consistait à définir les paramètres de base de l'échantillon et de procéder au tirage des unités. La seconde consistait à actualiser les informations sur les unités sélectionnées. Pour la réalisation de l'enquête il serait nécessaire d'actualiser certaines sections d'énumération situées surtout en zone urbaine et de réactualiser les données de population et de logement au niveau des sections d'énumération déjà actualisés en zone rurale.

- Unités primaires d'échantillonnage

Les unités primaires sont constituées d'une section censitaire (Section d'Enumération) Chacune de ces sections a en moyenne une taille de 300 ménages. Elles sont classées par secteur de résidence (zone urbaine et zone rurale).

- Unités secondaires

Les unités secondaires ou dernières unités de sélection sont les ménages situés dans les sections d'énumération (SDE).

- Couverture

L'ECVMH 2000 a pour but de couvrir toutes les aires urbaines et rurales sélectionnées dans l'échantillon.

- Taille de l'échantillon

Pour l'Enquête Condition de Vie des Ménages, la taille fixée est de 7000 ménages. Pour pallier à certaines éventualités comme par exemple les cas de refus ou de non réponse cette taille sera agrandie de 500 ménages.

- Actualisation des SD'E

Les SD'E sont actualisées avant la collecte de l'information ce qui garantit que le travail sera fait avec des informations actualisées.

IV. Schéma général de l'opération de terrain

IV.1 Définitions basiques pour l'opération de terrain.

a) Siège départemental

C'est la plus grande subdivision territoriale, adoptée pour la réalisation de l'enquête.

b) Zone urbaine

La zone urbaine est caractérisée par une distribution plus ou moins ordonnée et groupée des ménages. On y trouve tout au moins des rues pavées, des places publiques etc. De plus, dans cette zone il existe une infrastructure de base : électricité, réseau d'eau potable, infrastructure sanitaire etc.

c) Zone rurale

La zone rurale est caractérisée par la distribution dispersée des ménages et par l'absence parfois d'infrastructures qui offrent à la population un minimum de services dans les domaines comme l'électricité, l'eau potable, la santé etc.

d) Section d'Énumération (SD'E)

Une section d'énumération est une aire adoptée par l'Enquête Conditions de Vie des Ménages en Haïti (ECVH). Elle peut-être une partie d'une ville, habituellement limitée par des rues, les frontières de la ville ou autres caractéristiques visibles. Une SD'E est une aire d'énumération tirée du recensement de 1982.

En générale c'est la plus petite subdivision d'aire géographique confiée à un agent enquêteur. Elle comprend un nombre moyen de ménages évalué à 300 environ.

e) Unité de logement

Une unité de logement est une pièce ou un groupe de pièces occupées par un ménage ou plus (par exemple : une maison individuelle, un appartement, un groupe de pièces dans une maison, une pièce isolée)

f) Ménage

Un ménage consiste en une personne ou un groupe de personnes apparentées ou non apparentées, vivant ensemble au sein de la même unité de logement, qui reconnaissent un homme ou une femme adulte comme chef de ménage qui partagent les mêmes arrangements ménagers et qui sont considérées comme une unité. Dans certain cas il se

pourrait que l'on trouve un groupe de personnes vivant ensemble dans la même unité de logement, mais ayant chacun des arrangements spécifiques en ce qui concerne leurs repas : ils devraient être comptés comme ménages uni- (ou pluri) cellulaires. Les arrangements collectifs tels que les camps militaires, les pensionnats ou les prisons ne seront pas considérés comme des ménages.

Une enceinte « lakou ou gro lakou » devrait être considérée comme formée de plusieurs ménages.

g) Chef de Ménage

C'est la personne reconnue en tant que tel par les membres du ménage et qui est habituellement responsable de l'entretien du ménage.

IV.2 Utilisation de la cartographie ou des instruments cartographiques

Avant la collecte de l'information, l'enquêteur accompagné de son superviseur doit réaliser une reconnaissance des sections d'énumération et des ménages sélectionnés avec les objectifs suivants :

- Trouver la limite des Sections d'Enumération
- Déterminer l'accès la plus rapide pour accéder à la Section d'Enumération
- Déterminer les voies d'accès les plus convenables pour la levée de l'information dans la SD'E
- Reviser les listes des chefs de ménages et les ménages des SD'E choisis (sélectionnés)

Ainsi, ces activités permettront à l'enquêteur d'avoir une juste idée pour la planification journalière de son travail.

IV.3 Exécution de l'Enquête

L'Enquête sera exécutée simultanément dans toutes les régions du pays durant six (6) semaines consécutives.

- Chaque SD'E est composée d'un nombre de ménages choisis. Ce nombre est égale à dix (10) en zone urbaine et à vingt (20) en zone rurale.

- Pour la réalisation des entrevues, chaque groupe de travail sera informé d'une manière détaillée de l'itinéraire et de la date de la collecte de l'information.

IV.4 Méthodologie de la collecte

Pour la collecte de l'information, la méthodologie sera la suivante :

- Dans chaque section d'énumération, l'enquêteur réalisera l'entrevue dans tous les logements sélectionnés.
- La stratégie de collecte consiste à administrer le questionnaire en un seul passage au cours d'une seule entrevue. Ce questionnaire est divisé en trois parties. Chacune de ses parties est spécifique et requiert un répondant propre au module ou à la partie considérée.

IV.5 Assignment de tâche

La Direction de l'enquête à travers un document correspondant fixera le nombre de SD'E à assigner à chacun des groupes de travail.

Chaque groupe recevra une carte ou un croquis de Sd'E avec la localisation des ménages.

Une liste avec les ménages sélectionnés contenant les informations suivantes :

- Nom de la zone
- Nombre d'aires de supervision
- Nombre de SD'E
- Nombre de ménages correspondants au nombre de croquis
- Nombre du chef de ménage
- L'assignation de tâche suivant les zones urbaines et rurales se fera suivant la distribution de l'échantillon dans l'aire géographique nationale.

IV.6 Réception et remise de documents et de matériels

- L'enquêteur recevra au commencement de la semaine de travail les documents et les matériels nécessaires pour réaliser l'entrevue.
- Après avoir rempli le questionnaire, une fois l'entrevue terminée, l'enquêteur devra rendre le questionnaire à son superviseur pour qu'il le révise et le remette au responsable départemental.

IV.7 Elaboration du rapport

- L'enquêteur rédigera un rapport dans lequel il indiquera le déroulement de son travail, la réalisation de certains objectifs et les principales observations qu'il croit nécessaire à l'édification du superviseur.
- L'enquêteur dressera une liste de difficultés, de problèmes rencontrés et les solutions trouvées face à certaines difficultés au moment de réaliser le travail de terrain.
- Pour cela, il devra compter sur un document qu'il recevra très certainement. Ce document constituerait en un journal de travail pour l'enquêteur. Dans ce document, il portera chaque jour toutes les notes, toutes les observations de la journée du travail. Cela permettra à l'enquêteur d'élaborer le rapport qu'il devra présenter à son superviseur avec les questionnaires respectifs.
- Tous les rapports devront être acheminés à la coordination de l'enquête en suivant l'ordre régulier c'est-à-dire en respectant les niveaux hiérarchiques établis pour l'opération de terrain.

IV.8 L'organisation du travail de terrain

Pour rendre possible l'application de la méthodologie, les tâches ont été définies par section d'énumération et par enquêteur. Le travail se fera en une seule ronde.

IV.8.1 Zone urbaine

Chaque enquêteur aura à sa charge une quantité de Sd'E supérieure à celle des enquêteurs de la zone rurale. Il faut se rappeler que la durée du travail sur le terrain est de six (6) semaines.

Chaque SD'E a une période de travail d'un nombre de jours précis.

Un groupe de travail dans son ensemble doit couvrir un nombre de SD'E égale à celui que l'équipe technique fixera sous peu. Ceci sera réalisé dans une période de jours qui sera égale à un nombre de ménages pour toute la durée du travail.

IV.8.2 Zone rurale

Dans la zone rurale, l'organisation de l'enquête se fera presque suivant le même schéma que dans la zone urbaine.

Compte tenu de la difficulté ou de la complexité du travail en zone rurale ; l'enquêteur qui aura la responsabilité des SD'E rurales travaillera avec un nombre inférieur à celui de la zone urbaine.

IV.9 Registre des données d'identification

Avant d'aller sur le terrain, l'enquêteur doit transcrire sur tous les formulaires (questionnaires de ménages) les données portant sur la localisation géographique de la structure (la maison) dans laquelle le ménage a été tirée. Ces informations doivent être transcrites fidèlement dans la partie réservée à cet effet. Elles ne peuvent être modifiées pour aucune raison. L'enquêteur doit s'assurer que ces données sont transcrites correctement.

IV.10 Parcours de l'aire de travail

Arriver sur son aire de travail, l'enquêteur doit identifier les ménages sélectionnés. Pour cela, il utilisera la carte de Section d'Enumération.

En aucun cas, l'enquêteur ne devra pas utiliser comme unique référence le nom de chef de ménage puisqu'il se peut que le logement soit occupé par une autre personne. Dans ce cas, l'enquêteur doit faire l'enquête dans le ménage sélectionné ainsi, il recueillera des informations pour une personne qui ne se trouve pas sur la liste originale.

L'enquêteur commencera le travail avec le premier ménage sélectionné, identifié par le numéro d'ordre # 1. L'enquêteur devra vérifier que l'adresse coïncide avec celle qui se trouve sur la liste. En aucun cas, il ne doit pas remplacer les ménages sélectionnés par d'autres non sélectionnés, puisque ceci altérera l'échantillon.

L'enquêteur fera son possible pour réaliser les interviews dans les ménages sélectionnés. S'il arrive qu'un ménage refuse de collaborer ou autre, l'enquêteur rapportera le fait à son superviseur en lui expliquant les causes du refus ou la non collaboration. Le superviseur doit essayer, tenter à son tour d'avoir l'information.

IV.11 Réception et remise de matériels et rapports

Après chaque vingt quatre (24) heures, l'enquêteur doit remettre à son superviseur respectif les questionnaires remplis accompagnés d'un rapport de travail de terrain.

La présentation du rapport se fera dans une forme systématique avec les points suivants:

- Le nombre de questionnaires remplis complètement, une liste de logements (ménages) non trouvés, vides, une liste de logements pour lesquels on enregistre des refus ou autre, un résumé du résultat des entrevues.
- Les nouveautés ou des cas imprévus rencontrés dans la collecte de l'information, soit sur la cartographie, dans l'identification du ménage, ou dans le contenu des formulaires (questions, catégories, flux, ordre.....).
-

Il doit mentionner aussi dans le rapport :

- le nombre de questionnaires remplis partiellement, le comportement et les attitudes des répondants, les rendez-vous perdus, les membres absents du ménage etc.
- les observations que l'enquêteur croit être pertinentes
- retourner en bon état les matériels cartographiques et les listes des chefs de ménages des SD'E qu'il avait à sa charge.

IV.12 La révision et la remise du questionnaire au superviseur

Une fois l'entrevue terminée, l'enquêteur procédera à une révision du questionnaire afin de détecter (déceler) les erreurs possibles ou des omissions dans l'information collectée. Ensuite, l'enquêteur remettra le formulaire complet et révisé au superviseur pour que le superviseur à son tour l'approuve. Dans le cas contraire, le superviseur le remettra à l'enquêteur pour qu'il effectue une nouvelle visite en vue de corriger ou compléter le questionnaire.

IV.13 Revisite – (Autre visite)

La revisite se fait chaque fois qu'il y a des erreurs ou des omissions dans le remplissage du questionnaire. Ces erreurs peuvent être détectées tant par le superviseur que par l'équipe technique. Une fois l'erreur (les erreurs) détectée, l'enquêteur devra faire une nouvelle visite au ménage déjà interviewé dans le but de corriger tous les erreurs détectées. Pour cela, l'enquêteur fera toujours les corrections en se basant sur la liste des erreurs et/ou des omissions (ou autres) que le superviseur ou l'équipe technique lui remettra.

V.14 Vue générale du processus du travail de terrain

Flot de questionnaires et les formes de suivi

- a) Le bureau central crée une liste mère de ménages à interviewer de la base des données de l'échantillon. Cette liste constitue la forme de travail de terrain (FTT) pour tout le pays. Elle contient des informations pour toute l'enquête.
- b) La forme de travail de terrain (FTT) est ensuite éclatée séparée et chaque partie contient des ménages échantillonnés pour chaque département. Elles sont distribuées au

bureau respectif des responsables départementaux. Ce sont les FTT départementaux. Le bureau central distribue également des questionnaires vierges, des formes de transfert de questionnaires et autres matériels de travail de terrain aux bureaux départementaux.

- c) Le responsable départemental distribue tous les matériels reçus du bureau central aux superviseurs et chaque superviseur fera la même chose au niveau de leur groupe de travail.
- d) Le superviseur pour sa part sépare et distribue la FTT de son équipe en FTT d'enquêteurs selon la charge de ces enquêteurs. Il remet des questionnaires à chaque enquêteur de son groupe, ainsi que les formes FTT des enquêteurs. L'enquêteur maintenant copie l'identification du ménage de la forme FTT à la page de couverture du questionnaire (voir manuel des enquêteurs)
- e) Les enquêteurs vont dans leurs zones d'affectation et remplissent les questionnaires pour les ménages échantillonés qu'ils auront à leur charge. Ensuite, ils retournent les questionnaires remplis complètement ainsi que leurs formes (FTT) avec de nouvelles informations compte tenu des conditions (du statut) des interviews.
- f) Le superviseur recueille les questionnaires remplis et revoit les formes (FTT) des membres de son groupe chaque jour. Il revoit la page de couverture de leurs questionnaires et actualise la FTT de son groupe. Il doit être toujours au courant de la marche de l'enquête et des problèmes de contact avec les ménages. Il contrôle les questionnaires remplis pour relever des erreurs et donne ses commentaires à l'enquêteur à travers des rencontres, des réunions journalières.

Finalement, il remplit d'autres tâches de supervision comme par exemple re-interview de ménages, surveillance ou contrôle d'interviews en vue de s'assurer de la qualité de la collecte de l'information.

- g) Le superviseur transmet les questionnaires remplis de son groupe chaque jour au bureau départemental, ces questionnaires sont d'ailleurs accompagnés de la forme de transfert des questionnaires. Il emploie la FTT actualisée de son groupe pour suivre chaque jour la marche de l'opération. Il devrait remettre une copie de la FTT du groupe au responsable départemental chaque semaine.
- h) Le responsable départemental revise le numéro d'identification de la page de couverture du questionnaire de tous les groupes pour s'assurer que tous les

questionnaires sont là. Il actualise la FTT départemental afin de suivre la marche (le progrès) du travail de tous ses groupes.

- i) Après le contrôle du responsable départemental, les questionnaires sont prêts pour être envoyés au bureau central. Bien avant, les questionnaires remplis avec des erreurs ou les questionnaires non remplis doivent être retournés automatiquement au superviseur. Le superviseur de son côté, discute les erreurs avec l'enquêteur , qui devrait éventuellement retourner au ménage pour re-interviewer le (s) répondant(s). Après la correction des erreurs, ces questionnaires doivent retourner au responsable départemental pour une dernière vérification. Chaque semaine, le responsable départemental transfère tous les questionnaires remplis au bureau central, accompagnés des formes de transfert de questionnaire.
- j) Au bureau central, le personnel vérifie si tous les questionnaires, les formes de transfert de questionnaire envoyés par les bureaux départementaux sont complets. Il contrôle les questionnaires retournés avec la forme nationale du travail de terrain. Après tous les contrôles requis, ces questionnaires devraient être prêts pour le traitement.

V. L'Enquêteur

C'est la personne qui a la responsabilité d'identifier les ménages sélectionnés, interviewer les personnes indiquées pour la collecte de l'information de toutes les personnes trouvées dans le ménage. Le travail de l'enquêteur est sans doute l'un des plus importants de l'enquête.

L'enquêteur a la responsabilité d'administrer le questionnaire ou les formulaires aux ménages sélectionnés. Son rôle, ses fonctions et ses responsabilités ne pourraient pas être confiés à une autre personne.

V.1 Les Fonctions de l'enquêteur

- Participer activement et réussir le cours de formation
- Etudier soigneusement les manuels et les instructions pour arriver à comprendre et à maîtriser la méthode et les procédés de la collecte.

- Respecter scrupuleusement les instructions de ce manuel ainsi que tout autre disposition reçue venant de son chef immédiat et qui émane de l'équipe de la coordination de l'enquête.
- Coordonner ou trouver une entente avec le superviseur sur la forme ou la manière de procéder dans son aire de travail.
- Recevoir et réviser les documents et matériels nécessaires à la réalisation de son travail.
- Remplir personnellement sa tâche sans se faire d'ailleurs accompagner d'un étranger ou d'une autre personne au moment de l'enquête.
- Si l'enquêteur est accompagné du superviseur ou de n'importe quel autre membre de l'équipe technique de l'enquête. L'enquêteur doit les présenter aux répondants ou aux membres du ménage. Les explications ou le dialogue en ce sens joue un rôle important sur la volonté des personnes à répondre aux questions.
- L'enquêteur doit veiller à l'intégrité du matériel de travail reçu.
- Il doit réaliser les entrevues par des visites personnelles au niveau de chaque ménage, en suivant soigneusement les instructions qui se trouvent dans ce manuel et dans le manuel de l'enquêteur. L'enquêteur devrait avoir toujours ces instruments (les manuels) avec lui pendant toute la durée de l'enquête.
- Au moment de l'interview il sollicitera courtoisement au répondant, l'information requise et l'enregistrement de ces informations se fera comme indiqué dans son manuel.
- Il doit réviser le formulaire à la fin de chaque entrevue pour corriger si possible les erreurs.
- Tout le matériel devrait être restitué au superviseur.
- Il doit garder toujours une conduite exemplaire face à l'importante mission qui lui est confié.

V.2 Ce qui est interdit à l'enquêteur

- La charge d'enquêteur est personnelle et non transférable c'est-à-dire, aucune autre personne ne pourra effectuer le travail attribué à l'enquêteur (à la place de l'enquêteur).

- Il ne pourra pas réaliser un autre travail au moment ou durant le processus de la collecte, puisque le travail de terrain (collecte de données) est un travail à plein temps.
- En aucun cas, l'enquêteur n'altèrera pas l'information reçue du répondant ni montrer les formulaires remplis à d'autres personnes excepté à d'autres fonctionnaires de l'enquête. L'enquêteur ne doit pas oublier que l'information donnée par les interviewés est confidentielle.
- Il ne sera pas accompagné d'une autre personne qui n'entre pas dans la structure de l'enquête au moment de l'interview.
- Il ne doit pas contraindre l'interviewé à répondre aux questions des formulaires par de fausses promesses (ou offres).
- L'enquêteur ne pourra pas détruire, ni refuser de remettre les questionnaires ou autres documents (matériels) de l'enquête.
- Sans l'autorisation de son superviseur, il ne peut pas passer du lieu où se réalise son travail à un autre. Il a l'obligation de rester en permanence dans l'espace ou les aires qu'on lui a indiqué pendant le temps que dure l'enquête. Dans le cas contraire, il sera sanctionné.
- L'enquêteur ne doit pas toucher à des boissons alcoolisées durant la période de l'enquête.

V.3 Documents et matériels qu'utilise l'enquêteur

Pour la réalisation de son travail, l'enquêteur recevra des documents et des matériels nécessaires pour remplir correctement sa tâche. Il recevra ces instruments au moment de commencer le travail de terrain.

- Manuel d'instructions de l'Enquêteur.
C'est le document qui contient les définitions et les instructions générales et spécifiques pour aider l'enquêteur à réaliser son travail de manière efficace.
- Carte autorisée par le projet.
Document qui identifie l'enquêteur. Comme enquêteur, il doit porter visiblement cette carte.
- Lettre de présentation.

L'enquêteur aura toujours cette lettre avec lui pour le servir au moment opportun. Dans cette lettre, il est expliqué la finalité et les objectifs de l'enquête.

- Formulaire d'enquête.

Ce sont les principaux documents que l'enquêteur aura à sa disposition en vue de recueillir les informations portant sur les conditions de vie des ménages haïtiens.

- Liste de chefs de ménages sélectionnés.

Ce document comprend les noms des chefs de ménages sélectionnés

- Outils nécessaires pour l'enquête : Plumes, Crayons, Sacs, autres.....
- Cartes des Sd'E avec les ménages sélectionnées pour l'enquête.

Au moment de recevoir son matériel, l'enquêteur doit vérifier que la liste de matériels est complète compte tenu de sa responsabilité dans l'enquête.

VI. L'interview

L'interview se présente comme une opération au cours de laquelle, l'interviewer (l'enquêteur), lit des questions imprimées sur le questionnaire à une autre personne, l'interviewé (le répondant), qui apporte (donne) des réponses spontanées que la première consigne sur le questionnaire.

Compléter un interview avec succès c'est un art et comme tel, elle ne doit pas être réalisée comme un processus mécanique. Elle doit être exécutée comme une conversation normale entre deux personnes.

VI.1 La technique de l'interview

Quelques aspects importants à prendre en compte durant l'interview :

- a) L'introduction de l'enquêteur auprès du ménage

L'enquêteur (l'interviewer) et la personne à interviewer ne se connaissent pas. Pour cette raison, la première impression que donne l'enquêteur, les premières actions et les premières phrases qu'il exprime sont d'une importance capitale pour gagner la coopération du répondant. Une fois que l'enquêteur se trouve en présence du répondant, la première

chose à faire c'est de se présenter aimablement en indiquant le nom de l'institution pour laquelle il travaille et ce qu'il désire obtenir à partir de l'interview.

Une introduction peut être : « Bonjour, Je suis un agent enquêteur de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) entité qui est entrain de réaliser une enquête sur tout le territoire, dans le but de connaître certains aspects des conditions de vie de la population.

Qu'il me soit permis de solliciter votre obligeante collaboration qui est plus que nécessaire pour la réussite de l'enquête ».

Le premier contact devrait être positif. L'enquêteur doit éviter d'employer des phrases qui invitent au refus, comme : Etes-vous occupé ?, Pouvez-vous m'accorder quelques minutes ? ou je ne sais si ce serait possible que vous répondez à quelques questions ? Ces questions suggèrent des réponses négatives.

De plus, l'enquêteur ne devrait jamais donner l'impression d'être nerveux ou angoissé. Cette attitude paraît négative aux yeux du répondant. Il doit se présenter au ménage avec l'assurance que l'interview se réalisera. Il doit contrôler la peur et la timidité, montrer dans un certain sens de la sensibilité, de la sympathie et de l'intérêt général pour le répondant.

b) Confidentialité des réponses

Avant de poser la première question, il est important de faire connaître le caractère secret de l'information à tous les membres du logement à être interviewés. L'enquêteur doit expliquer que les noms des personnes en aucun cas ne vont pas être publiés et que toute information collectée sera utilisée pour préparer des études basant sur les données statistiques de l'enquête.

D'ailleurs, en aucun cas, l'enquêteur ne doit pas montrer des questionnaires remplis à d'autres enquêteurs ou autres superviseurs en présence du répondant ou autre personne.

c) Caractère de l'interview

Il est très important que l'interview se réalise en privé. Eviter autant que possible de réaliser l'interview en présence des personnes qui ne font pas partie du ménage. La réponse du répondant pourrait être altérée ou bien il pourrait l'omettre aussi.

Si certaine personne n'arrive pas à comprendre le caractère privé de l'entrevue et veut l'assister, l'enquêteur doit employer son tact, son intelligence en vue de rester seul avec le répondant.

Il y a plusieurs manières de rechercher le caractère privé requis pour l'interview :

- 1- L'enquêteur peut demander au répondant de convaincre les étrangers de laisser les membres du ménage seul avec lui.
- 2- L'enquêteur peut expliquer la nécessité de rester seul avec les membres du ménage et de demander ensuite aux étrangers de manière courtoise de leur laisser seul.

d) Neutralité

Le questionnaire a été préparé soigneusement pour éviter la possibilité de suggérer des réponses au répondant. Il est vraiment important que l'enquêteur reste neutre par rapport au contenu de l'interview.

L'enquêteur doit lire entièrement la question (telle qu'elle est écrite) pour ne pas détruire cette neutralité.

Quand le répondant répond d'une manière vague et imprécise, l'enquêteur doit rechercher la précision d'une façon neutre en disant « Pouvez-vous expliquer un peu plus » « Je n'entends pas trop bien ce que vous dites » « Pourriez-vous reprendre..... », « Rien ne presse, prenez tout votre temps pour réfléchir... » En aucun cas, l'enquêteur ne doit pas interpréter la réponse du répondant. Accepter les réponses sans montrer des réactions personnelles c'est-à-dire, l'enquêteur doit faire attention à ce que sa façon de parler, l'expression de son visage ne suggèrent en aucun cas la censure, la critique, l'approbation ou la désapprobation en posant une question ou en écoutant les réponses du répondant.

Si le répondant hésite ou refuse de répondre à une question, l'enquêteur doit tenter de vaincre cette résistance en expliquant une fois de plus la nature confidentielle ou secrète de l'information et que d'autres personnes sur tout le territoire sont en train de participer à cette même enquête.

Si malgré tout, il refuse de répondre, l'enquêteur mettra la note « non réponse » au côté de la question que le répondant ne désire pas répondre. Ensuite, l'interview continuera normalement. Une fois terminé avec toutes les questions, l'enquêteur doit essayer courtoisement de récupérer l'information manquante.

e) Contrôle de la situation de l'interview

L'enquêteur est celui qui dirige l'interview et de plus il doit contrôler la situation.

Quand on met en doute l'autorité de l'enquêteur à poser certaines questions, il est important d'expliquer au répondant qu'il a été entraîné pour cette tâche et que son travail consiste à poser des questions de cette manière, comme il convient.

Si le répondant donne une réponse qui correspond à de thèmes étrangers ou parle de choses qui n'ont rien à voir aux objectifs de l'enquête, l'enquêteur ne doit pas l'interrompre. Cependant, au moment opportun, avec beaucoup de tact, il posera à nouveau la question.

L'ambiance doit être bonne au moment de l'interview. Quand le répondant trouve que l'enquêteur est une personne aimable, sympathique et ne se laisse pas intimider, le répondant est plus à l'aise ou est plus disposé à répondre sans réserve.

f) Traitement des réponses indécises

Dans plusieurs cas, le répondant peut répondre « Je ne sais pas », il peut donner une réponse évasive ou peut refuser de répondre à certaines questions. Pour traiter ces cas, l'enquêteur doit essayer de gagner la confiance du répondant et le mettre plus à l'aise avant de continuer avec la question suivante.

g) L'interview direct avec la personne indiquée

Il est important que pour chaque partie du questionnaire l'interview se réalise avec la personne ou les personnes indiquées. Si au moment de la visite le répondant est absent l'enquêteur doit trouver ou solliciter un rendez-vous pour retourner à l'heure et le jour qu'il peut rencontrer l'interviewer.

VI.2 L'art de poser des questions

Normalement, c'est avec la pratique qu'on acquiert cet art. Cependant, il existe certains aspects de base à prendre en compte en plus de ceux qu'on a déjà signalés dans ce manuel.

a) Poser les questions exactement comme elles sont dans le questionnaire.

L'enquêteur doit obligatoirement lire les questions telles que formulées dans le questionnaire. Si le répondant ne comprend pas la question, l'enquêteur doit répéter la question lentement et d'une façon claire. Si malgré tout le répondant n'arrive pas à comprendre, l'enquêteur doit reprendre la question d'une autre façon sans changer le contenu, le sens et la valeur de la question originale. Contrairement les résultats pourraient être biaisés.

L'enquêteur doit suivre strictement l'ordre de succession des questions ou l'ordre général du questionnaire. Sauf indication contraire l'enquêteur ne doit pas sauter une question. Il doit se limiter aux instructions qu'il a reçues lors de sa formation.

b) S'enquérir des réponses incomplètes ou insuffisantes

Il peut arriver que certaines réponses données par le répondant restent insuffisantes-Incomplètes ou bien, il ne soit pas capable de répondre à une (aux) question (s).

Dans ce cas, pour obtenir de réponses valables (adéquates), l'enquêteur doit poser quelques questions additionnelles. Ce procédé se dénomme « s'enquérir de » « rechercher ou sonder ». Pour cela, l'enquêteur doit se servir de mots neutres qui n'invitent pas ou ne suggèrent pas de réponses déterminées.

c) N'insinuer pas de choses à l'avance

Les caractéristiques socio-économiques et sociologiques des interviewés, la zone de résidence ou les conditions de leur logement ne doivent en aucune façon conduire à produire des réponses ou à se faire des attentes anticipées du répondant.

L'enquêteur ne doit pas suggérer de réponses en raison du niveau culturel apparent du répondant. Il doit non seulement éviter de faire connaître ses propres idées mais en plus il doit être sensible à l'interviewé. Il doit s'exprimer et se comporter une façon telle que le répondant se sente à l'aise et ne le porte pas à se décourager dans les réponses.

d) Prendre son temps au moment de l'interview

L'enquêteur doit poser lentement les questions pour s'assurer que le répondant comprend ce qu'il lui demande. Une fois la question posée, l'enquêteur doit donner le temps nécessaire au répondant pour réfléchir. Si l'enquêteur le presse ou ne le donne pas assez de temps pour formuler son propre opinion, il est possible qu'il réponde d'une manière évasive.

Si l'enquêteur considère que l'interviewé répond les questions sans réfléchir pour terminer brusquement, l'enquêteur doit l'expliquer que rien ne presse il doit prendre son temps pour répondre correctement puisque sa réponse est très importante pour l'enquête et pour le pays.

e) Fin de l'interview

Une fois l'interview terminé, avant de prendre congé du ménage, l'enquêteur doit reviser le questionnaire afin d'éviter d'omettre certaines questions ou laisser certaines réponses incomplètes.

En terminant l'interview dans le ménage, l'enquêteur doit offrir les services de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) au ménage, au cas où il désire avoir ou recevoir des informations statistiques.

Ensuite, après les remerciements pour toute la collaboration empruntée, l'enquêteur prendra congé du ménage.